



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

Date de convocation

29 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2023

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué.

Présents.....30
Votants.....33

N° DEL-23-34

Objet

Secrétaire de séance : Patrick LEMAIRE

Adoption du
règlement
budgétaire et
financier de la
commune de Marly

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1899 du 30/12/2015 portant application de l'article 106 de la loi du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération n° 2284 du 13 décembre 2022 sur la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que la nomenclature M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature qui formalise dans un document unique, les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière.

Considérant que ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenants dans le cycle budgétaire et comptable.

Considérant que ce RBF doit notamment préciser :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels et la fongibilité des crédits,
- les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.
- les principes généraux sur le budget et l'exécution budgétaire,
- les modalités de gestion des dépenses et des recettes,
- les opérations spécifiques, dont la clôture de l'exercice et la gestion patrimoniale.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement budgétaire et financier de la commune de Marly ci-annexé.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

Le secrétaire de séance

Patrick LEMAIRE



Transmis en sous-préfecture le 23/10/2023....
Document exécutoire à compter du 23/10/2023.

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

